

Délibération n°8	Conseil Municipal du 7 avril 2016
Direction Générale des Services Politique de la Ville	Domaine de compétence : 8.5 - Politique de la Ville
Le jeudi 7 avril deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait. Date de convocation : 24/03/2016 Membres présents : 24 Membres ayant donné pouvoir: 8 Membres excusés : 1 Nombre de votants : 32 Affiché le 30/03/2016 Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Angélique COUSIN, Madame Marie- Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, conseillers municipaux. Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Stéphanie CODRON, Absent excusé : 0 Votants : 32 Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET	
Objet : Programmation complémentaire – Contrat de Ville 2016	
Rapporteur : Monsieur GHEZAL	
Synthèse de la délibération :	Programmation complémentaire – Contrat de Ville 2016

Dans le cadre d'une programmation complémentaire du Contrat de Ville 2016 lancé par la Préfecture du Pas-de-Calais en septembre 2015,

Suite à la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de faire entrer ce nouveau projet EMPLOI dans la programmation 2016 du Contrat de Ville suivant le plan de financement ci-après :

ACTION	TOTAL	PART ETAT	PART VILLE	PAR AUTRE	PORTEUR
Coopérative Jeunesse de Service	25 000 €	12 500 €	5 000 €	CAF : 7 500 €	Service jeunesse mairie d'Etaples

L'ensemble des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts BP 2016 au centre de coût Politique de la Ville,

Il est proposé au conseil municipal de valider cette programmation, et d'accepter le financement énoncé ci-dessus.

Délibération adoptée avec 32 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire
Philippe Fait

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160407-delib8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2016

